

**COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE  
MEYLAN  
LE 5 AVRIL 2005**

---

**Observations :**

120 personnes environ  
nombreux agriculteurs  
présence d'ingénieurs retraités Sogreah, anciens élus ville Meylan, ...

**Tribune :**

- Jean-Noël GACHET, directeur adjoint Symbhi
  - Robert VEYRET, Président du Symbhi
  - Caroline RONIN, adjoint ville Meylan, chargée des affaires d'environnement
  - Mr CABANEL, Conseiller Général
  - Phillippe SIONNEAU, DDE
- Jean-Michel CARDONNA, modérateur, missionné par Symbhi.

**Excusé :** Daniel VERDEIL

-----

**Robert VEYRET :**

Réunions de concertation sont importantes  
Vocation Symbhi  
Responsabilité CGI  
Pour une gestion intégrée du bassin versant  
Un Conseil Syndical, un Comité Consultatif.  
« Engagement car infos très précises sur risques de crue »  
A.D. a fourni un travail considérable en terme d'entretien et de grosses réparations.  
« Risque est une réalité d'après étude 1992 ».

**Jean-Noël GACHET :**

Projet Isère Amont  
→ « réglementairement, il nous est interdit aujourd'hui d'apporter plus d'eau en aval. »  
→ « crue de 30 ans = 7 fois le débit moyen de l'Isère »  
→ « débordement à partir de 30 ans »  
→ vitesse d'avancement de l'eau est faible : 10cm/s

Présentation des 3 scénarios : exposé relativement léger, peu arguments.

S1 et S2 → il y a déjà eu concertation → connaissances des objections.

S3 → orientations des habitants vers ce scénario.»

« Seulement permet de maintenir la nappe voire de l'exhausser » : Aspect très soutenu.

Valorisation des milieux remarquables → remise en eau

Exemple Boucle de la Taillat : « potentiellement remarquable »

## DEBAT

---

Le modérateur souhaite que le débat s'oriente autour de 2 thématiques :

1. Les principes des scénarios
2. Les impacts sur l'environnement

▪ **Le changement climatique a-t-il été pris en considération pour l'étude ?**

- Crue de référence
- Au moins se protéger par rapport à la crue trentennale
- Changement : difficile à prendre en compte

► La ville de Meylan insiste sur la nécessité de maîtriser l'ensemble des problèmes.  
« nous avons frôlé la catastrophe en 2001 à Meylan ».

▪ **Une personne souhaite avoir une carte précise pour visualiser le recul des digues de 150m**

► voir aménagement en annexe du dossier de consultation en Mairie.

▪ **Qu'en est-il pour les propriétaires des terrains agricoles si ceux-ci ne sont pas exploitants ?**

► Dès le 13/04/2005 : protocole d'accord intégrera une indemnisation sur le long terme avec actualisation.

▪ **Un maraîcher de Meylan mentionne que l'Isère se déchausse en amont de Brignoud. Il mentionne un manque d'entretien et souhaite que l'Isère revienne dans son lit initial.**

► La rivière est en déficit : pas assez de matériaux donc elle creuse son lit pour en trouver.

▪ **Connaissance de l'ordre de grandeur de la crue de référence de 1859 ?**

► Pontcharra : 1900m<sup>3</sup>/s

► Grenoble: 1500m<sup>3</sup>/s

▪ **Difficulté à comprendre la notion de seuil par rapport aux digues?**

► plus le lit s'enfonce en amont, plus les graviers descendent en aval. Les seuils retiennent en amont et cela permet de stabiliser le lit.

Les seuils médians améliorent le contrôle des CIC, ils limitent une atteinte sur le piège à matériaux afin d'éviter enfoncement.

Le seuil permet de rehausser la nappe donc d'irriguer le maïs (positif sur l'agriculture).

▪ **En Isère, nous n'avons pas la culture du risque comme dans d'autres départements (e.g. La Loire). Intervention d'une ancienne élue de la ville de Meylan.**

▪ **Est-ce qu'un contrat de rivière est prévu ?**

► Le contrat de rivière est un très bon outil lorsqu'il n'y a pas de projet.

Le SAGE serait également très pertinent surtout en intégrant la Drôme et la Savoie afin d'intégrer une procédure plus globale.

Mais aujourd'hui, nous devons aller vite car il y a urgence.

A compter de 2005, l'Etat se concentre sur la gestion des crues et les protections.

- **FRAPNA mentionne l'exemple des inondations sur le Rhône en Suisse (à Martigny) avec un lit très endigué.**
  - ▶ Propose son S4. Le S<sup>\*</sup>ymbhi l'étudie mais précise que leurs propositions ne peuvent être applicable partout.
  
- **Propriété des digues ?**
  - ▶ Le Symbhi n'est pas propriétaire des digues.  
Utilisation si nécessaire de la DUP afin de disposer du terrain. « Servitude de surinondation ».
  
- **Raisons de l'écrêtement du débit dans les CIC\* ?**
  - ▶ permet d'étaler la crue. Le débit de l'Isère est continu.  
Le volume de la crue de 1859 = 250 millions de m<sup>3</sup> environ.
  
- **Devenir des arbres sur les digues ?**
  - ▶ Abattage puis replantation.
  
- **Qu'en est-il des terrains non inondables ?**
  - ▶ Restent potentiellement inondables.  
Le PPRI (approuvé le 04/02/2005) peut évoluer dans le temps en fonction de l'avancement des travaux.  
Schéma directeur pour zones déjà urbanisées.
  
- **Si CIC\* débordent et l'inondation se propagent dans zone habitée... ?**
  
- **Le partage du financement avec les communes**
  - ▶ en cours...
  
- **FRAPNA : Schéma de requalification environnemental.**
  - ▶ Le Symbhi ne pourra prendre à charge la totalité de l'aménagement. Les partenaires sont les collectivités locales (municipalités, intercommunalités...) pour tout ce qui concerne les replantations, les loisirs, ...

---

\* CIC : Champ d'inondation contrôlée